

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 JANVIER 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX dûment convoqué, s'est réuni à 18 h 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. Jean-Claude TULOUP, Maire**

Présents : Mr TULOUP (Maire) – Mr SECHAUD - Mr FOURNIER - M^{me} BOUILLON – Mr CORRE (Adjoints) – Mr PACHER – M^{me} GAILLE (Adjoints délégués) – Mr BERTIN – Mr BOUCHARD – M^{me} BRADEL – M^{me} GRAND – M^{me} JAYAT – Mr MONTANIER – Mr POTHIER – Mr POTIGNAT – Mr QUAIRE – M^{me} GRENIER - M^{me} SABATIER (Conseillers municipaux).

Absents représentés : Mrs CROUZIER, BORDESSOULE, FLEURET, MAIRAL

Absent excusé : Mr MEUNIER

Mr MONTANIER a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil.

I/ DELIBERATIONS VOTEES

1/ PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans le cadre de l'élaboration de notre PLU, le Maire présente le **résultat de l'ouverture des plis** de 5 bureaux d'études lors de la commission d'appel d'offres du 12 janvier dernier :

TABLEAU D'ANALYSE ET DE CLASSEMENT DES OFFRES			
N° du registre	CANDIDATS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
1	DESCOEURS		
2	ATELIER du TRIANGLE	33 600,00	40 185,60
3	APTITUDE AMENAGEMENT	21 000,00	25 116,00
4	BGN		
5	REALITES		

Après en avoir débattu, les membres du Conseil décident de ne pas donner un délai supplémentaire aux candidats qui n'ont déposé qu'une candidature, sans offre, à l'avis d'appel à la concurrence, et décident par conséquent d'analyser les 2 offres reçues.

Après les avoir analysées, le Conseil Municipal choisit de retenir l'offre d'APTITUDE AMENAGEMENT qui, en plus des critères préalablement définis dans l'avis, est le moins-disant.

2/ PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'OEUVRE POUR TRAVAUX VOIRIE 2010

Dans le cadre du programme de réfection de voirie, et suite au désengagement de la DDE pour la maîtrise d'œuvre, une consultation a été lancée en décembre et a donné les résultats suivants : après étude des offres de 2 bureaux d'études (AUVERGNE ETUDES pour un montant de 26 445,70^{€HT} et OXYRIA pour 19 980,00^{€HT}), et selon les critères retenus (compétences, durée des prestations, prix), la commission de Voirie a choisit la sarl OXYRIA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'entériner ce choix.

3/ DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DE TEMPS PARTIEL

- M^{elle} **Karine DELEUZE** (service accueil de loisirs) a sollicité le renouvellement de son temps partiel de 80% pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2010.

- M^{elle} **Valéry SOULAVIE**, Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe, sollicite le renouvellement de son emploi à temps partiel à 80 % pour 1 an, à compter du 1^{er} mars 2010.

Après délibération et sur proposition du Maire, la majorité des membres décide de leur accorder ce renouvellement de temps partiel d'un an.

4/ PERSONNEL : demande d'avancement de grade/promotion interne pour 2010

Tous les avancements de grade et promotions internes seront étudiés en réunion de la CAP du Centre de Gestion en juin prochain. D'ici là, les demandes des agents seront discutées en commission du personnel au cours des prochains mois.

5/ ACQUISITION DE 2 TERRAINS

Le Maire propose l'acquisition à titre gratuit de 2 terrains :

- rue des Vergers : un terrain appartenant à Monsieur et Madame Jean SEGAUD, cadastré section AR n°661, d'une superficie de 63^{m2}, d'une valeur vénale estimée à 3^e le m².

Les membres du Conseil donne leur accord pour l'établissement d'un acte notarié pour cette acquisition à **titre gratuit** entre les propriétaires et la Commune, en l'étude SCP de BOISSY, de MONTAIS et ROUVET, notaires associés à Cusset (03).

- rue de Port Boutin : un terrain appartenant à la commune de Vichy, mais se situant sur notre territoire communal, cadastré section AS n°762 et d'une superficie de 800^{m2}. La ville de Vichy a décidé de nous le céder à **titre gratuit** afin de faciliter l'accès du lotissement concerné.

Les membres du Conseil donne leur accord pour l'établissement d'un acte notarié pour cette acquisition à **titre gratuit** entre les propriétaires et la Commune, en l'étude SCP de BOISSY, de MONTAIS et ROUVET, notaires associés à Cusset (03).

6/ RESTAURATION SCOLAIRE

Une étude de sol a été réalisée par la société FONDASOL pour un montant de 1 500^{€HT}. En conséquences des résultats de cette étude, des sujétions techniques imposent des travaux supplémentaires qui concernent plusieurs lots : des avenants au projet initial seront étudiés lors d'une prochaine commission d'appel d'offres puis votés en séance du conseil municipal.

7/ SCHEMA DIRECTEUR

Dans le cadre du schéma directeur des routes départementales, les membres du conseil approuvent la nécessité que le contournement de la RD 2209 reste inscrit au programme du Conseil Général, face à l'inquiétude légitimement exprimée par les riverains ; de même, ils souhaitent que le Conseil Général réalise une étude concernant les prévisions d'aménagement de sécurité des différents carrefours incluant les modes de déplacement sur la RD 2209 (2 roues et piétons), et que ces aménagements ne soient pas un motif d'abandon du projet de contournement.

Séance levée à 20h20